
VISA

Explorations Khalkos Inc.

L'Autorité des marchés financiers octroie son visa pour le prospectus ordinaire provisoire de l'émetteur susmentionné daté du 27 octobre 2011 (le « prospectus provisoire »).

En outre, le présent visa fait foi du visa du prospectus provisoire de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Le prospectus provisoire a été déposé en vertu du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* en **Colombie-Britannique** et en **Alberta**. Le visa du prospectus provisoire est réputé octroyé par l'autorité de chacun de ces territoires lorsque les conditions prévues par le Règlement sont réunies.

Le 28 octobre 2011

(s) Patrick Théorêt

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés

SEDAR N° 1815558
DÉCISION N° 2011-FS-0204